



POISSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RAPPORT DETAILLE
DU COMPTE ADMINISTRATIF
2016**



CADRE LEGAL

Le Compte Administratif traduit les opérations budgétaires exécutées sur une année civile (01/01 au 31/12).

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre), des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).
- Il présente les résultats comptables de l'exercice.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion de la Ville de l'exercice 2016 remis par le Trésorier se résume comme suit :

➤ Dépenses de fonctionnement de l'exercice :	62 863 676,25€
➤ Recettes de fonctionnement de l'exercice :	67 948 664,18€
➤ Dépenses d'investissement de l'exercice :	15 395 860,50€
➤ Recettes d'investissement de l'exercice :	7 758 091,12€
➤ Solde global de fonctionnement :	5 084 987,93€
➤ Solde global d'investissement :	- 7 637 769,38€
➤ Solde global :	- 2 552 781,45€

Au vu de ces montants, le compte de gestion 2016 est conforme au compte administratif 2016.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 reprend les décisions budgétaires des :

- Budget Primitif voté le 4 avril 2016, avec l'affectation du résultat 2015.
- Décision Modificative n°1 du 21 novembre 2016

Le solde de l'exercice correspond aux recettes moins les dépenses (investissement et fonctionnement) sur la période concernée sans tenir compte de la situation antérieure.

Le solde de la clôture reprend le solde de l'exercice en prenant en compte la situation financière au 31 Décembre de l'année précédente.

1. Globalement.

Le Compte Administratif totalise en mouvements budgétaires (sans reprises du 001 et 002), toutes sections confondues :

- Dépenses : 78 259 536,75€
- Recettes : 75 706 755,30€

Ceux-ci se répartissent comme suit :

1.1. Section d'Investissement.

- Dépenses : 15 395 860,50 €
- Recettes : 7 758 091,12 €

Le solde de l'exercice fait apparaître un déficit d'investissement de - 7 637 769,38€.

1.2. Section de Fonctionnement.

- Dépenses : 62 863 676,25 €
- Recettes : 67 948 664,18 €

Le solde de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de + 5 084 987,93€.

1.3. Le résultat net de clôture.

Le résultat net de clôture est la somme des éléments présentés ci-dessus, à savoir : le solde de fonctionnement et d'investissement, les recettes et les dépenses d'investissement reportées ainsi que la reprise du résultat antérieur.

- Résultat antérieur :
 - Solde de fonctionnement (002) : + 5 879 361,60 €
 - Solde d'investissement (001): + 5 545 208,94 €
- Reports d'investissement :
 - Dépenses : 1 139 462,68 €
 - Recettes : 863 274,68 €

➤ Le résultat net est donc de :

- Fonctionnement : + 5 879 361,60€ + 5 084 987,93€ = + 10 964 349,53€
- Investissement : + 5 545 208,94€ - 7 637 769,38€ + 863 274,68€ - 1 139 462,68€ = -2 368 748,44€

Le compte de gestion 2016 établi par le comptable ne fait pas apparaître de différence avec le compte administratif 2016.

2. Les points principaux

Le détail des sections permet d'observer les éléments suivants :

2.1. Section de fonctionnement

2.1.1. Les recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 67 948 664,18 €. Elles sont constituées :

- Recettes réelles, s'élevant à 67 752 932,22€
- Les recettes d'ordre s'élèvent à 195 731,96 €. Elles correspondent principalement aux écritures comptables des travaux en régie et des cessions mobilières et immobilières (plus ou moins-value des ventes de véhicules).

La reprise de l'excédent antérieur au BP 2016 est de 5 879 361,60 €.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- **Impôts et taxes (chapitre 73) : 2015 : 51.27M€ 2016 : 47,71M€**

Il regroupe principalement le produit de l'imposition des ménages avec la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière.

Cette baisse est essentiellement liée à la diminution des taxes foncière et d'habitation par rapport à l'année dernière (2015 : 28,2 M€ et 2016 : 23,8 M€). Pour mémoire, en 2016, la Ville de Poissy a retenu l'option d'appliquer une neutralité fiscale lors du transfert de taux de taxe entre les villes membres de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CUGPSO).

Le taux de la taxe d'habitation intercommunale étant de 7,62 %, le taux de la taxe d'habitation communale fixé à 24,40 % en 2015 a été diminué de 7,62 % en 2016.

La Communauté urbaine compense le manque à gagner pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière Non Bâtie dans l'Attribution de Compensation (AC) qu'elle versera à la commune.

Les compensations fiscales, versées par l'Etat en compensation des pertes de recettes fiscales résultant des exonérations et allègements de bases décidés par voie législatives sont en baisse.

➤ **Dotations et participations (chapitre 74) : 2015 : 13,50 M€ 2016 : 11,75M€**

Cette baisse est due à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2012, diminution de 6,82 M€. Année 2012 : 10,12 M€ - Année 2016 : 3,30 M€. De plus, les participations de la Région et du Département sont en baisse en 2016 passant respectivement de 0,079 M€ en 2015 à 0,037 M€ en 2016 et de 0,65 M€ à 0,49 M€.

Par ailleurs, les autres dotations telles que la DSU (0,45 M€), la dotation hygiène(0,04 M€) et la dotation de recensement restent stables.

➤ **Produits de l'activité des services (chapitre 70) : 2015 : 3,10 M€ 2016 : 2,57M€.**

Le chapitre 70 enregistre les produits des différents services de la ville tels que les secteurs de la Petite Enfance (crèches, haltes garderies), du scolaire (périscolaire, études surveillées, les garderies ...), les sports (entrées dans les piscines, les locations des équipements sportifs ...), de la culture (entrée au Musée).

En 2015, la communauté de communes Poissy, Achères et Conflans avait reversée les charges liées aux transferts de compétences avancées par la Ville lors du premier trimestre 2015 pour un montant de 0,19 M€. Cette recette était ponctuelle, ce qui explique la baisse de ce chapitre.

➤ **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 2015 : 2,29 M€ 2016 : 3,67M€.**

Il est composé des autres produits de gestion courante, principalement des loyers et charges des logements Ville pour environ 2,96 M€ et les redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,71 M€. Par ailleurs, l'augmentation de ce chapitre en 2016 est notamment lié au remboursement des dépenses de voirie et d'éclairage public par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise pour un montant de 1,2 M€.

➤ **Produits exceptionnels (chapitre 77) : 2015 : 2,57 M€ 2016 : 1,62 M€**

Il s'agit principalement des produits des cessions d'immobilisations. Pour 2016, on notera la vente du CLAJ pour 1 000 000€ ainsi que le boulevard Robespierre pour 275 000€ et des ventes diverses (véhicules, illuminations de Noël, mobilier) pour 0,011 M€. Et de remboursement de sinistres pour 0,016M€.

➤ **Atténuation de charges (chapitre 013) : 2015 : 0,40 M€ 2016 : 0,42 M€**

Ce chapitre regroupe les remboursements sur les rémunérations et charges du personnel et aussi les rabais, remises et ristournes obtenus sur les services extérieurs.

2.1.2. Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 62 863 676,25€, avec une répartition :

- | | |
|-------------------------|----------------|
| ➤ Dépenses réelles à | 59 935 503,00€ |
| ➤ Dépenses d'ordre pour | 2 928 173,25€. |

Les dépenses sont composées :

➤ **Charges du personnel (Chapitre 012) : 2015 : 37,89M€ 2016 : 35,35M€**

Les charges de personnel sont constituées des rémunérations et charges pour un effectif permanent au 31/12/2016 de 887 agents (hors CUGPSO). Elles représentent le premier poste de dépenses du fonctionnement réel du budget de la commune.

Cependant, depuis 2014 un effort a été réalisé pour contenir l'augmentation de la masse salariale liée à l'effectif municipal. Cette politique a permis de générer une diminution de l'effectif global (-16% par rapport à 2013) et d'obtenir une baisse significative de la masse salariale.

➤ **Charges à caractère général (chapitre 011) : 2015 : 17,49M€ 2016 : 15,83€**

Ces dépenses sont constituées des dépenses de fonctionnement des services (dont les achats, les frais d'assurances, les affaires générales, les frais de transports, les dépenses de maintenance et aussi les fluides, les combustibles, les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie...). Cette baisse de 1.66 M€ s'inscrit dans la volonté de maîtriser le fonctionnement des services par la municipalité.

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 2015: 8,17 M€ 2016 : 6,52 M€**

Ce chapitre intègre l'ensemble des subventions versées ainsi que la participation aux organismes de regroupement et les pertes sur créances irrécouvrables.

Sa diminution provient principalement du transfert de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise ainsi que de la baisse du montant des subventions. Les subventions versées aux associations s'élève à 4,54M€ en 2016 contre 5,90M€ en 2015, incluant les subventions d'équilibre versées aux Etablissements Publics Locaux (EPL) .

en 2016 s'élèvent pour la Régie du Théâtre à 1.53 M€, pour le C.C.A.S à 1.45 M€ et pour le projet de réussite éducative à 0.09 M€.

➤ **Charges financières (chapitre 66) : 2015 : 1.77 M€ 2016 : 1.44 M€**

Ce chapitre retrace le paiement des intérêts de la dette de la commune.

➤ **Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 2015 : 0.34 M€ 2016 : 0.28 M€**

Elles regroupent les bourses et prix, les indemnités, les titres annulés sur exercices antérieurs et les contrats aidés.

➤ **Atténuations de produits (chapitre 014) : 2015 : 0.96 M€ 2016 : 0.52 M€**

Ces dépenses sont constituées par le Fonds de Solidarité de Région Ile-de-France (FSRIF) et le fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Ces deux postes de dépenses ont connus entre 2015 et 2016 une diminution du FPIC de 83%, et une augmentation du FSRIF de 7.17%

2.2. Section d'Investissement.

2.2.1. Les recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement s'élèvent 7 758 091.12 €. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Recettes réelles : 4 267 075.11€
- Les recettes d'ordre : 3 491 016.01 €.

La reprise de l'excédent au BP 2016 est la suivante :

- Au 001 : Excédent de financement d'investissement de l'exercice 2015 : 5 545 208.94€

Les recettes d'investissement au Compte Administratif 2016 comprennent principalement :

➤ **Dotations et fonds propres (chapitre 10) : 2015 : 2.62 M€ 2016 : 3.00 M€**

Hors affectation des résultats, ce poste comprend le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 2 507 950.00€, la FCTVA assurant aux collectivités locales la compensation de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement, ainsi que la Taxe d'Aménagement pour 497 409.36€.

➤ **Subventions d'investissement (chapitre 13) : 2015 : 2.40M€ 2016 : 0.56M€**

➤ **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 2015 : 5M€ 2016 : 0,007 M€.**

Ce chapitre comptabilise l'encaissement des emprunts. Contrairement à 2016 la commune n'a pas contracté d'emprunt en 2015.

2.2.2. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 15 395 860.50 € avec :

- Dépenses réelles pour 14 637 285.78€
- Dépenses d'ordre à 758 574.72€.

Et, elles se répartissent ainsi :

➤ **Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 2015 : 0.61M€ 2016 : 0.15M€**

Ce chapitre reprend les frais d'études liés en général aux autorisations de programme, ainsi que les licences informatique.

➤ **Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 2015 : 7.12M€ 2016 : 6.66M€**

Le chapitre 21 regroupe les acquisitions immobilières pour 2,8 M€, mobilières, les travaux d'investissement sur des bâtiments existants. Notamment, cette année, les travaux de voirie (0,84 M€), la mise en place de la vidéo protection (0,88 M€), réfection du Mur des Capucines et des travaux de consolidation des sous-sols du groupe scolaire de La Bruyère, les aménagements et travaux divers des bâtiments (travaux de chaufferies, travaux de climatisation ...), l'achat de mobilier et matériel (0.38 M€).

➤ **Immobilisations en cours (chapitre 23) : 2015 : 2.16M€ 2016 : 4.80M€**

Ces dépenses sont constituées de l'ensemble des travaux de constructions en cours de réalisation.

Ces dépenses sont constituées de l'ensemble des travaux de constructions en cours de réalisation. La hausse de ce chapitre, entre 2015 et 2016 s'explique par la réhabilitation des logements La Coudraie (0,53 M€), la reconstruction partielle du mur historique de la Tournelle (3,5M€) ainsi que de la construction du Futsal (0,61 M€).

➤ **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16): 2015 : 1.98 M€ 2016 : 2.23M€**

Ce chapitre retrace le remboursement du capital de la dette

3. L'état des restes à réaliser

L'état des restes à réaliser 2016 s'élève à 1 139 462,68 € en dépenses et 863 274,68 € en recettes soit un solde de - 276 188,00 € €. Les restes à réaliser en dépenses sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées. En 2016, celles-ci concernent essentiellement les immobilisations corporelles pour 1,14M€, et pour les recettes exclusivement les subventions d'équipement pour 0,86M€.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

L'affectation du résultat s'appuie sur le Compte Administratif 2016.

Le résultat cumulé de clôture de fonctionnement de l'exercice 2016 consiste en un excédent de 10 964 349,53 €.

Les principes comptables exigent que le résultat de fonctionnement soit affecté en priorité au financement de déficit d'investissement avec prise en compte des reports :

- Résultat d'investissement cumulé hors reports : - - 2 092 560,44€
- Solde des reports : - 276 188.00€
- Déficit de financement : - 2 368 748,44€

Le solde d'investissement étant négatif, Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 2 368 748,44€ au compte 001 et le solde soit : 8 595 601,09 € au compte 002, conformément à l'instruction budgétaire M14.

BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

Le budget annexe des opérations soumises à TVA est soumis à la même nomenclature que le Budget Ville, c'est-à-dire, la M14. Il inclut les dépenses et les recettes suivantes :

- La redevance de la restauration municipale pour mise à disposition de la cuisine centrale dont la gestion est confiée à SOGERES
- La gestion du parking des Lys confiée à INDIGO.
- La gestion des marchés alimentaires de la Ville confiée à la société Mandon.
- La création d'un guide pratique de Poissy en régie avec la société France Régie.
- Le démarchage publicitaire le Pisciacais.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 608 911,00 €, et les recettes à 549 530.84 € pour l'année 2016. Ce qui donne un résultat de clôture pour l'exercice de – 59 380,16 €, auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de 2015 afin d'obtenir le résultat global de clôture d'un montant de 61 560,76 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Ce budget est transféré à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise dans sa totalité. La clôture de ce dernier n'ayant pas pu être géré par les services du Trésor Public dans les délais impartis, par conséquent, son vote se fera lors d'un Conseil Municipal ultérieur.